



Vous avez pu voir dans la presse une information sur la cyber attaque ayant touché plusieurs réseaux de tiers payant, impactant potentiellement 30 millions de français assurés. Parmi ces réseaux, VIAMEDIS est impacté.

VIAMEDIS est le réseau de tiers payant sélectionné par l'IPECA depuis le 1er janvier 2024. C'est d'ailleurs le nom qui apparaît sur votre nouvelle carte de tiers payant.

C'est quoi en fait un réseau de tiers payant ?

Le tiers payant permet de ne plus faire l'avance des frais de vos soins de santé chez les professionnels médicaux (pharmacie, laboratoires d'analyse, optique etc...). Pour la part assurance maladie, c'est elle qui se charge de payer directement le professionnel. Pour la part complémentaire, c'est un réseau (VIAMEDIS en l'occurrence) qui s'en charge et se fait ensuite rembourser par l'IPECA.

C'est transparent pour l'assuré, sauf quand il reste un complément à payer (autrement appelé "reste à charge").

Les informations transmises par l'IPECA :



Qu'est-ce qui a été piraté ?

Ce sont les serveurs de VIAMEDIS qui ont fait l'objet de la cyber attaque.

L'IPECA N'A PAS ÉTÉ ATTAQUÉE.

Les données piratées sont le nom, le prénom, date de naissance, rang de naissance, numéro de Sécurité sociale, nom de l'assureur santé, numéro de contrat assureur et numéro d'adhérent.

En revanche, ni informations bancaires, ni données médicales, ni remboursements de santé, ni coordonnées postales/téléphoniques/messagerie n'ont été dérobées.



Quelle est l'ampleur de l'attaque ?

Les deux principaux réseaux de tiers payant français ont été piratés. Beaucoup de mutuelles sont donc impactées.

Concernant l'IPECA, ce sont environ 18000 salariés assurés qui se sont vu dérober ces données (sur environ 240000 assurés). Ces salariés sont répartis sur l'ensemble des entreprises adhérentes.

IPECA

Qu'on fait VIAMEDIS ET l'IPECA ?



VIAMEDIS a immédiatement déconnecté ses serveurs. Les services de tiers payant restent cependant disponibles sauf pour l'audiologie et l'optique. Ces deux derniers services seront progressivement réactivés. VIAMEDIS a déclaré l'attaque à la CNIL et à l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information). VIAMEDIS a aussi porté plainte auprès du procureur de la république.

IPECA en a fait de même et a engagé le processus d'information des administrateurs (ces derniers sont tenus en temps réel au courant du déroulé). Les 18000 salariés impactés ont été informés hier par mail, et des courriers postaux sont partis pour les assurés pour lesquels l'IPECA n'a pas d'adresse email.

**SI VOUS NE RECEVEZ PAS D'INFORMATION EN DIRECT DE L'IPECA,
VOUS N'AVEZ PAS ÉTÉ IMPACTÉ PAR LA CYBER ATTAQUE.**





Qu'est-ce que je risque ?

À titre privé, le risque principal est le phishing, encore appelé "hameçonnage". Si les pirates recourent avec des comptes Facebook ou autre et récupèrent des numéros de tél ou mail, par ces biais ils pourront vous envoyer des sollicitations en se faisant passer pour la Sécurité sociale, IPECA ou VIAMEDIS.

Que dois-je faire ?

Attaqué (ou non d'ailleurs), un citoyen destinataire d'un message qui semble suspicieux ou frauduleux, doit vérifier l'adresse de l'expéditeur (sms ou mail). **S'il a un doute :**

- **Ne pas répondre.**
- **Ne surtout pas cliquer sur les liens.**
- **Consulter le site : www.cybermalveillance.gouv.fr**



Et mes mots de passe ?

D'une manière générale, les citoyens doivent redoubler de vigilance :

- en pensant à changer régulièrement les mots de passe de leurs espaces et de leurs boîtes mails.
- ne jamais transmettre un identifiant, un mot de passe par email, sms ou téléphone à quelqu'un qui le demande. **Les organismes officiels (donc Sécurité sociale, VIAMEDIS et l'IPECA) ne vous contacteront jamais pour vous demander ces infos.**



Considérations CFE-CGC

Les cyber attaques deviennent courantes et le seront de plus en plus. Microsoft en a été victime en début d'année par exemple. Des pirates n'ont pas attendu l'attaque de ce jour pour vous solliciter par SMS en vous expliquant que votre nouvelle carte vitale était dispo et que vous pouvez la récupérer en suivant un lien... Un proche vous a sans doute déjà envoyé un sms pour vous dire qu'il avait perdu son portable et que vous deviez le contacter en suivant un lien WhatsApp... etc.... etc...

Les pirates ne peuvent en général rien contre vous "sans votre consentement". Ils vous accrochent grâce à une donnée dérobée puis essaient de vous faire divulguer d'autres données, en général bancaires.

L'attaque de VIAMEDIS n'est pas à sous-estimer car le numéro de sécurité sociale est une donnée personnelle très sensible.

VOUS DEVEZ PENSER À RENDRE PLUS ROBUSTE VOTRE MOT DE PASSE AMELI. NOUS VOUS RAPPELONS QUE CE SITE EST UNE PORTE VERS FRANCE CONNECT QUI DONNE ACCÈS À TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.

